

Ecole à journée continue**Péry – La Heutte****Bulletin d'inscription**

Nom et prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

(merci de spécifier pour les enfants de l'école enfantine 1H ou 2H, bleu ou rouge)

Nom, prénom du parent : _____

Adresse : _____

NPA + Localité : _____

Contact mail : _____

Contact téléphone : _____

IMPORTANT :

- Une fois le module validé, l'inscription est définitive et revêt un caractère obligatoire pour toute l'année scolaire.
- L'école à journée continue fonctionne uniquement lors des semaines scolaires. Les modules sont fermés durant les vacances ainsi que les jours fériés.

Merci de mettre une croix dans les cases correspondantes aux modules désirés et cocher les cases si votre enfant :

- participe à un cours à option en cochant la case concernée (danse/mouvement, flûte, jeux de société...) et le semestre, S1 = semestre 1, S2 = semestre 2
- son horaire de fin d'école
- a l'école 1 semaine sur 2 le mardi

Précision : le module du mercredi après-midi a lieu de 13h30 à 17h00, il n'est pas possible de dissocier le module.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 7h00 - 8h20 <i>Petit-déjeuner</i>					
Midi 11h40 - 13h30 <i>Repas du midi</i>		☐ Option danse/mouvement : ☐ S1 ☐ S2		☐ Option jeux de société : ☐ S1 ☐ S2	
Après-midi 1 13h30 - 15h05 <i>Activités</i>		☐ ½ semaine			
Après-midi 2 15h05 - 17h00 <i>Goûter et devoirs accompagnés</i>	Heure sortie d'école ☐ 15h05 ☐ 15h40 ☐ 15h55	Heure sortie d'école ☐ 15h05 ☐ 15h40 ☐ 15h55		Heure sortie d'école ☐ 15h05 ☐ 15h40 ☐ 15h55	Heure sortie d'école ☐ 15h05 ☐ 15h40 ☐ 15h55

Remarques : _____

Lieu, date :

Signature du parent :

Ce bulletin d'inscription est à retourner avec la mention -EJC- au bureau communal, Grand-Rue 54, 2603 Péry, **dans un délai de 2 semaines avant la date de début du contrat.**